

ACTION URGENTE

SOUDAN DU SUD. DES CHEFS RELIGIEUX EN DÉTENTION

Le 19 mai dernier, deux membres de l'Église presbytérienne du Soudan du Sud – le révérend Idris Joshua Idris Nalos et David Gayin, futur pasteur – ont été arrêtés à leurs domiciles par les forces de sécurité. Ils sont actuellement détenus au secret, sans pouvoir contacter un avocat ou leurs familles, et ils risquent d'être victimes de torture ou d'autres mauvais traitements.

Le 19 mai 2013 à 20 heures, des agents des forces de sécurité sont entrés chez **Idris Joshua Idris Nalos**, à Djouba, la capitale du Soudan du Sud. Selon des témoins, ils ont tiré trois fois en l'air avant de frapper le révérend et de le faire monter dans une voiture appartenant à leurs services. Ils ont également fouillé son domicile et confisqué des effets personnels, notamment des téléphones mobiles, des clés, des ordinateurs portables et plusieurs documents.

Dans la même soirée, vers 22 heures, plusieurs agents des forces de sécurité sont entrés par effraction chez **David Gayin** et l'ont appréhendé. Les familles des deux hommes ignorent la raison de leur interpellation et l'endroit où ils se trouvent. Idris Joshua Idris Nalos et David Gayin sont membres de l'Église presbytérienne à Djouba. Ils ne sont pas autorisés à contacter un avocat ou leurs proches.

Au Soudan du Sud, il est illégal de placer un individu en détention pendant plus de 24 heures sans l'autorisation d'un tribunal, comme c'est le cas pour ces deux hommes. L'article 19(4) de la Constitution provisoire de ce pays dispose qu'un suspect doit être libéré sous caution au bout de 24 heures, à moins qu'un tribunal décide du prolongement de la détention.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- engagez les autorités à révéler où se trouvent Idris Joshua Idris Nalos et David Gayin, et à leur permettre sans délai de s'entretenir avec leurs familles et leurs avocats, et de bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- demandez-leur d'inculper ces hommes d'une infraction dûment reconnue par la loi ou de les remettre en liberté immédiatement ;
- appelez-les à respecter les procédures de détention, conformément à l'article 19(4) de la Constitution provisoire de 2011 de la République du Soudan du Sud et des normes internationales en matière de droits humains.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 9 JUILLET 2013 À :

Ministre de l'Intérieur

General Alison Manani Magaya
c/o Peter Wal Athieu, Undersecretary
Ministry of Internal Affairs
Juba, Soudan du Sud

Formule d'appel : *Honorable, / Monsieur*
le Ministre,

Ministre de la Justice

John Luk Jok
c/o Moses Ateny Makol
Ministry of Justice
Juba, Soudan du Sud

Courriel : mosesatenydemakol@yahoo.com
Formule d'appel : *Honorable, / Monsieur*
le Ministre,

Copies à :

Ministre de l'Information et des Médias
Barnaba Marial Benjamin
c/o Mustafa Biong Majak Koul, Director
General of Information
Ministry of Information
Juba, Soudan du Sud

Courriel : musabiong@yahoo.ca
Formule d'appel : *Honorable, / Monsieur*
le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Soudan du Sud dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

SOUDAN DU SUD. DES CHEFS RELIGIEUX EN DÉTENTION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le Soudan du Sud a obtenu son indépendance le 9 juillet 2011 à la suite d'un référendum, comme prévu par l'Accord de paix global, mettant ainsi fin à 20 ans de guerre civile. En tant que plus jeune État du monde ayant subi les ravages d'un conflit, le Soudan du Sud doit encore relever des défis en matière de protection de l'état de droit, ce qui inclue de respecter les procédures d'arrestation et de détention prévues par la Constitution provisoire du pays.

Les forces de sécurité sud-soudanaises sont connues pour harceler et interpellier de façon arbitraire des journalistes, des militants et d'autres individus considérés comme des opposants au gouvernement. Rares sont les agents de ces services, soupçonnés d'avoir commis des atteintes aux droits humains, qui ont été amenés à rendre des comptes.

Noms : Idris Joshua Idris Nalos et David Gayin

Genre : hommes

AU 138/13, AFR 65/004/2013, 28 mai 2013

